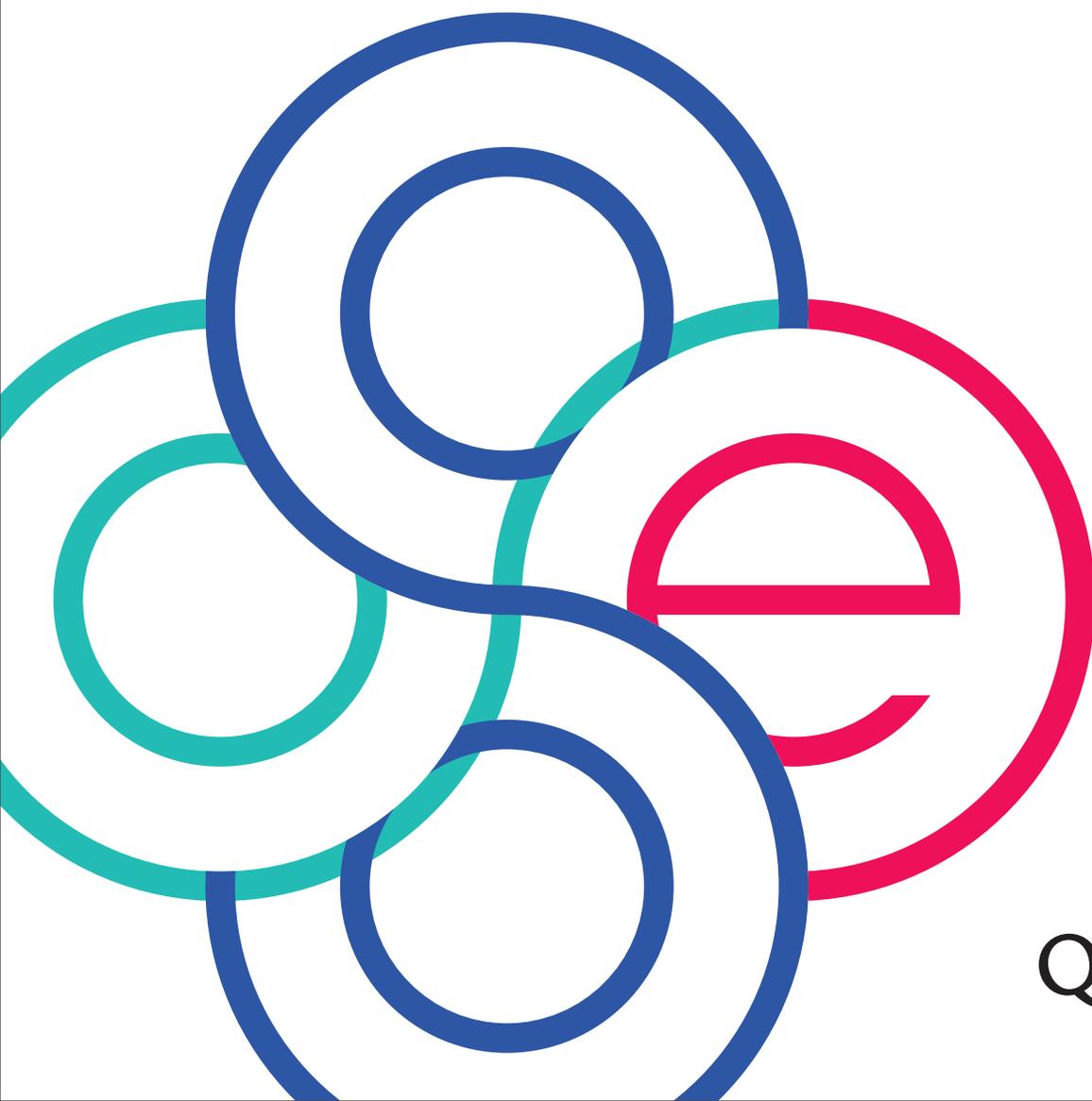


CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Mémoire dans le cadre du
*Rendez-vous pour la réussite éducative :
l'éducation au-delà de la pandémie*

Mémoire au ministre de l'Éducation



Le **Conseil supérieur de l'éducation** a confié la production de ce mémoire à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) et à la Commission de l'enseignement secondaire (CES), dont les listes de membres figurent à la fin du document.

Coordination

Marina St-Louis, agente de recherche

Rédaction et recherche

Maxime Steve Bégin, agent de recherche

Carole Couture, coordonnatrice de la CEPEP

Nadine Forget-Dubois, coordonnatrice par intérim du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation

Caroline Nappert, coordonnatrice de la CES

Marina St-Louis, agente de recherche

Révision linguistique

Des mots et des lettres

Mémoire adopté par le Conseil supérieur de l'éducation le 26 mars 2021.

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2021). *Mémoire dans le cadre du Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie*, Québec, Le Conseil, 15 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-89016-4 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2021**

Toute demande de reproduction du présent document doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

Le Conseil supérieur de l'éducation

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est un organisme gouvernemental autonome, composé de vingt-deux membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, il a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation.

Le Conseil compte cinq commissions correspondant à un ordre ou à un secteur d'enseignement : éducation préscolaire et enseignement primaire; enseignement secondaire; enseignement et recherche au collégial; enseignement et recherche universitaires; éducation des adultes et formation continue. À cela s'ajoute un comité dont le mandat est d'élaborer un rapport systémique sur l'état et les besoins de l'éducation, rapport adopté par le Conseil et déposé tous les deux ans à l'Assemblée nationale. Créé en 2020, le Comité ad hoc interordres de la relève étudiante vient enrichir la pensée du Conseil en impliquant davantage la relève étudiante dans ses réflexions, ses activités et la production de publications.

La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, des résultats de recherche et des consultations menées auprès d'expertes et d'experts ainsi que d'actrices et d'acteurs de l'éducation.

Ce sont plus de cent personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

Table des matières

Introduction	1
1 Réussite éducative et rattrapage	2
1.1 Des actions à prioriser à court terme.....	2
1.1.1 Accompagnement de l'élève et interventions pédagogiques	2
1.1.2 Autonomie des établissements et mesures de soutien.....	3
1.2 Des actions et des réflexions à prioriser à moyen et à long terme	4
1.2.1 Ressources financières	4
1.2.2 Innovations pédagogiques	4
1.2.3 Mobilisation des parents et de la communauté	5
1.2.4 Accompagnement des enseignantes et des enseignants.....	5
2 Organisation scolaire et encadrements pédagogiques	6
3 Bien-être et santé mentale	8
Conclusion	9
Annexe	10
Bibliographie	11
Membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP) ..	13
Membres de la Commission de l'enseignement secondaire (CES)	14
Membres du Conseil supérieur de l'éducation	15

Introduction

Le 11 mars 2021, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, annonçait la tenue du *Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie* les 31 mars et 1^{er} avril 2021. Cette consultation permettra d'échanger sur les effets pédagogiques et psychosociaux engendrés par la pandémie de COVID-19 et les moyens à mettre en place pour les contrer (Ministère de l'Éducation [MEQ], 2021a). Trois grands axes ont été déterminés pour guider la démarche de consultation :

- Axe 1 : La réussite éducative et le rattrapage;
- Axe 2 : L'organisation scolaire et les encadrements pédagogiques;
- Axe 3 : Le bien-être et la santé mentale.

« Par cette consultation, le ministre de l'Éducation entend définir une marche à suivre claire et cohérente au sortir de la pandémie et identifier dès maintenant des actions à prioriser. Pour permettre d'atteindre cet objectif, la démarche consiste à consulter les acteurs principaux de l'éducation et à identifier avec eux les besoins prioritaires d'un plan de réussite éducative au sortir de la pandémie. Elle vise aussi à offrir aux citoyens et à divers groupes la possibilité de contribuer aux travaux en soumettant un mémoire » (MEQ, 2021b, p. 6).

C'est dans ce cadre que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) soumet un mémoire au ministre de l'Éducation. Ce mémoire repose sur des consultations de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et de la Commission de l'enseignement secondaire ainsi que sur des positions qu'il a mises de l'avant dans des avis antérieurs.

Dans sa réflexion, le Conseil a privilégié la notion de réussite éducative, qui traduit bien la triple mission de l'école québécoise, soit instruire, socialiser et qualifier. Cette notion prend également en compte la réalisation de soi ainsi que le développement personnel et professionnel (CSE, 2016a). Elle permet en outre de garder en tête que, malgré le contexte créé par la pandémie, il ne faut pas négliger la dimension sociale et émotionnelle des apprentissages, entre autres nécessaire pour être « une citoyenne ou un citoyen responsable, prêt à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans sa communauté et dans la société » (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017, p. 26). C'est également dans cette perspective que le Conseil porte une attention particulière au premier axe de la consultation, qui traite de la réussite éducative et présente distinctement les actions à prioriser en ce sens. Il n'en demeure pas moins que, pour le Conseil, les trois axes établis pour la consultation de même que les éléments qu'ils contiennent sont complémentaires et doivent être pensés de façon transversale, puisqu'ils doivent tous contribuer à **soutenir l'engagement de l'élève et sa réussite éducative**. De plus, la pandémie pouvant avoir des effets amplificateurs sur les inégalités sociales et scolaires (Haeck et Lefebvre, 2020), il est essentiel que l'ensemble des réflexions et des solutions à retenir s'inscrivent dans une perspective d'**équité**.

1 Réussite éducative et rattrapage

Le contexte propre à la pandémie a forcé l'ensemble du système d'éducation à s'adapter pour permettre aux élèves des différents ordres et secteurs d'enseignement de poursuivre leurs apprentissages et de viser la réussite éducative. Que ce soit dans la perspective des efforts à consentir au cours des prochains mois ou dans une visée à plus long terme, il est primordial que le système d'éducation puisse continuer à **s'adapter à la diversité des élèves et des besoins d'apprentissage** (CSE, 2017). Cette posture est de nature à favoriser non seulement le rattrapage scolaire et la consolidation des apprentissages, mais aussi le développement du plein potentiel et la réussite éducative.

À ce titre, le Conseil est d'avis que l'action éducative postpandémie ne peut être concentrée que sur le rattrapage scolaire. Ce dernier réduit en effet le champ d'action aux acquis scolaires et relève d'une approche déficitaire peu susceptible de susciter l'engagement de l'élève. Les derniers mois ont certes pu retarder certains apprentissages, mais les élèves de tous âges doivent être motivés par un parcours éducatif leur permettant de découvrir et de développer leur plein potentiel, tout en répondant aux exigences des programmes d'études. Pour que l'élève s'engage activement dans ses apprentissages, le Conseil estime, par exemple, qu'il conviendrait que les enseignantes et les enseignants intègrent les apprentissages manquants ou à consolider (compétences à développer et notions à acquérir) à même leur planification régulière de manière à éviter d'entreprendre un rattrapage formellement nommé, beaucoup plus démobilisant.

Plus que jamais, il importe de mettre en place des conditions pour **soutenir l'engagement des élèves** dans leur parcours éducatif et assurer le suivi de ceux qui sont vulnérables. C'est dans cette perspective que le Conseil expose certaines actions concernant l'accompagnement de l'élève et les interventions pédagogiques; l'autonomie des établissements et les mesures de soutien; les ressources financières; les innovations pédagogiques; la mobilisation des parents et de la communauté de même que l'accompagnement des enseignantes et des enseignants. Ces actions s'inscrivent dans une vision d'équité et d'éducation inclusive (CSE, 2016b, 2017).

1.1 Des actions à prioriser à court terme

1.1.1 Accompagnement de l'élève et interventions pédagogiques

Le contexte actuel requiert un suivi personnalisé et systématique des élèves (CSE, 2020d). À ce titre, **l'accompagnement des élèves de tous âges et de tous les ordres et secteurs d'enseignement pourrait être renforcé**, par exemple en les jumelant à une personne de référence qui agirait comme agent pivot, en particulier pour les élèves du secondaire (formation générale des jeunes), de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Cette mesure permettrait, d'une part, que chaque élève ait une personne vers qui se tourner pour toute question ou demande de soutien et, d'autre part, qu'un membre du personnel soit garant de la continuité de l'expérience scolaire de chaque élève (CSE, 2017). Cette façon de faire assurerait une prise en considération de façon large, au-delà du statut d'élève, des facteurs conditionnant la réussite et favoriserait la persévérance scolaire. Certains établissements ont

d'ailleurs déjà recours à de telles pratiques (CSE, 2017) et les adaptent selon les besoins de leur milieu. Cet accompagnement permettrait, au-delà des difficultés d'apprentissage, de s'assurer de la disponibilité de l'élève pour les apprentissages, notamment dans sa dimension socioémotionnelle.

S'il s'appuie sur une personne-ressource, **cet accompagnement doit également faire l'objet d'une responsabilité partagée** par tous les membres de l'équipe-école ou de l'équipe-centre. Il est à noter d'ailleurs que, dans plusieurs établissements, au cours des derniers mois, la concertation s'est accrue dans les équipes-écoles et les équipes-centres pour une meilleure réponse aux besoins de l'élève. Ce temps de mise en commun constitue une pratique à promouvoir et à soutenir par la mise en place des aménagements nécessaires.

Par ailleurs, le contexte actuel exige de **porter une attention particulière aux transitions** que vivent les élèves, de les accompagner et de prévoir des moyens d'apprentissage appropriés pour combler les compétences manquantes. À cet effet, il importe de s'intéresser notamment à l'entrée au préscolaire, au retour à l'école des élèves qui étaient scolarisés à la maison dans la dernière année et aux transitions entre le primaire et le secondaire, entre les cycles et les années ou vers les études collégiales. Il en va de même des voies qui visent l'accès au marché du travail, pour lesquelles un suivi pendant et après la formation peut favoriser le maintien en emploi et la détection de besoins éducatifs (CSE, 2020d).

Dans un autre ordre d'idées, le Conseil rappelle l'importance d'adopter des pratiques pédagogiques et organisationnelles inclusives qui visent à **supprimer a priori les barrières à l'apprentissage** et à soutenir l'apprentissage de tous les élèves (CSE, 2017). Plusieurs milieux sont déjà engagés dans de telles actions qui doivent être poursuivies en continu. Si ces pratiques traduisent une volonté de donner lieu à une éducation plus inclusive, elles doivent tout de même être complétées par des interventions spécifiques répondant aux besoins précis d'élèves. Notamment, le contexte de la pandémie peut avoir exacerbé des difficultés qui demandent de **maintenir et d'accroître des actions ciblées pour préserver la poursuite du projet scolaire des élèves les plus vulnérables** de tous les ordres et secteurs d'enseignement (CSE, 2017).

Enfin, pour soutenir la réussite éducative de toutes et de tous, le Conseil estime essentiel de rejoindre et de suivre les élèves des différents ordres et secteurs d'enseignement qui ont décroché au cours des derniers mois et de leur **offrir des moyens de rattrapage** et de formation adaptés à leur situation (ex. : formation en milieu de travail). En outre, le ministère de l'Éducation doit s'assurer de faire la **promotion de la formation auprès des adultes**, notamment de la formation générale des adultes, dont le nombre d'inscriptions a connu une baisse en 2020-2021 (MEQ, 2021b).

1.1.2 Autonomie des établissements et mesures de soutien

Les gestionnaires scolaires ont besoin de **connaître suffisamment à l'avance les mesures à mettre en place et d'en avoir une vision claire** pour en assurer un déploiement optimal, particulièrement lorsqu'ils sont à pied d'œuvre pour planifier la prochaine année scolaire. Mais, si le Ministère doit établir les grandes orientations et fournir des ressources en adéquation avec les besoins des différents milieux scolaires, le Conseil rappelle qu'il est essentiel de faire aussi preuve de souplesse. Les établissements devraient ainsi disposer d'une latitude quant aux moyens à mettre en œuvre et à la manière d'exploiter les ressources disponibles.

D'ailleurs, au cours de la dernière année, certaines mesures de soutien spéciales ont été mises en œuvre dans les écoles, comme l'ajout de ressources, par exemple des techniciennes et des techniciens en éducation spécialisée, ou l'implantation d'un programme de tutorat. Les besoins des élèves seront encore importants dans la prochaine année et, en ce sens, les ressources financières devraient être allouées afin que **soit maintenu le financement de ces mesures spéciales pour l'année scolaire 2021-2022, voire à**

plus long terme, tout en laissant aux différents milieux la marge de manœuvre nécessaire pour les adapter à leur réalité. Cela demande également, d'une part, de s'assurer que les professionnelles et les professionnels sont disponibles à cet effet et, d'autre part, que les parents disposent d'une information claire quant aux mesures qui seront offertes dans leur milieu.

1.2 Des actions et des réflexions à prioriser à moyen et à long terme

1.2.1 Ressources financières

Afin de **réduire les écarts entre les milieux**, qui nuisent à la réussite éducative, le Ministère doit s'assurer que l'ensemble des écoles et des centres d'éducation des adultes ou de formation professionnelle aient les ressources matérielles et humaines nécessaires pour offrir une expérience scolaire de qualité à tous les élèves qu'ils accueillent (CSE, 2016b).

En ce qui concerne la **formation générale des adultes**, compte tenu du mode d'allocation des ressources qui lui est propre, **les moyens nécessaires doivent être prévus pour atténuer les effets de la baisse du nombre d'inscriptions observée en 2020-2021 (MEQ, 2021b) sur les ressources disponibles** pour le déploiement de l'offre dans les prochaines années.

1.2.2 Innovations pédagogiques

La pandémie a forcé le **développement d'une innovation pédagogique** pour une adaptation des activités d'apprentissage à la diversité des besoins et aux contraintes imposées. De nombreuses pratiques pédagogiques ainsi exploitées auront avantage à être conservées après la pandémie. Certains outils ont également facilité la concertation et la communication entre les acteurs, notamment le recours à une plateforme numérique commune.

Le Conseil juge nécessaire de maintenir ce mouvement d'innovation par le soutien à la **formation continue** et une **organisation scolaire plus souple**. Il importe, entre autres, de créer les conditions requises pour aménager le temps scolaire autrement afin que les milieux puissent consacrer du temps aux ajustements soutenant la réussite (activités de mise à niveau, concertation des membres de l'équipe-école, etc.). Toujours sur le plan de la souplesse, de nouvelles modalités établies en contexte de pandémie sont à réinvestir, comme la poursuite de l'apprentissage à distance pour certains élèves à qui cette forme convient mieux et chez qui elle suscite l'engagement. Plus encore, une réflexion large et approfondie doit être menée sur la souplesse à insuffler à l'école, particulièrement au secondaire, où l'organisation scolaire (grille-horaire, découpage des matières, formes de regroupement, etc.) est généralement statique, ce qui ne permet pas de couvrir adéquatement les besoins de tous les élèves (CSE, 2001).

1.2.3 Mobilisation des parents et de la communauté

Mener chaque élève vers sa réussite éducative implique de **mobiliser les parents et les acteurs de la communauté**, qui ont un rôle clé à jouer. Pour ce faire, des actions usuelles comme informer les parents du cheminement de leur enfant devraient être intensifiées, et ce, sous de multiples formes. De plus, la nécessaire collaboration entre les parents et l'école pourrait être plus diversifiée et tenir compte davantage des différentes réalités parentales. Il s'avère en outre essentiel de poursuivre le développement de liens étroits entre l'école et les acteurs de la communauté (organismes communautaires, bibliothèques, musées, aidants aînés, etc.), car ceux-ci constituent des éléments importants dans le soutien aux élèves et aux parents.

1.2.4 Accompagnement des enseignantes et des enseignants

Enfin, dans la mesure où la réponse aux besoins de certains jeunes demandera une mobilisation accrue des compétences du personnel enseignant et dans le but d'offrir la meilleure qualité de services possible aux élèves, il importe de **prévoir des mesures d'accompagnement des membres du personnel enseignant selon leurs besoins**.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que, dans un contexte où le recrutement et la rétention du personnel enseignant constituent un enjeu majeur, certains milieux scolaires doivent engager des enseignantes et des enseignants non légalement qualifiés, lesquels devraient avoir accès à des mesures d'accompagnement et de formation spécifiques.

2 Organisation scolaire et encadrements pédagogiques

Le contexte lié à la pandémie a sans conteste bouleversé l'organisation scolaire et a conduit, notamment par la tenue de l'école à distance, à une adaptation de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation. À ce titre, afin d'ajuster les modalités d'évaluation des apprentissages, plusieurs modifications temporaires ont été apportées au *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Ces changements, qui se sont inscrits dans une volonté de répondre à une situation exceptionnelle, ouvrent la voie à des possibilités d'innovation à considérer dans la planification de la fin de l'année scolaire et des prochaines années à venir. À cet effet, **il demeure crucial que l'intérêt premier de l'élève soit l'élément central de toute décision qui le concerne directement ou indirectement** (CSE, 2020b).

Le Conseil juge nécessaire, d'ici la fin de l'année scolaire et pour les prochaines années à venir, de **recentrer l'évaluation sur ses finalités** – soutenir les apprentissages et témoigner des acquis –, lesquelles doivent **reposer sur le jugement professionnel du personnel enseignant** (CSE, 2018, 2021). Cela permettra, d'une part, d'offrir une rétroaction régulière à l'élève, de l'aider à s'ajuster et de communiquer à ses parents des informations pertinentes sur ses forces et ses défis ainsi que, d'autre part, de dresser le portrait le plus juste possible de l'état du développement des compétences de l'élève. Ce portrait ne peut toutefois être justement reflété par un seul cumul de points. Il doit prendre en compte l'ensemble des informations obtenues sur les capacités développées par l'élève et être fondé sur la connaissance de son cheminement.

Le Conseil réaffirme d'ailleurs que le contexte actuel offre une ouverture qui permet d'**amorcer des changements durables en matière d'évaluation des apprentissages**, de revoir les pratiques qui reposent sur le cumul de points de même que la comparaison entre les individus et de repenser le bulletin chiffré. En ce qui concerne les épreuves officielles, le Conseil a mentionné, dans son rapport *Évaluer pour que ça compte vraiment* (CSE, 2018), que **les épreuves uniques ont leur raison d'être à des fins de sanction des études** et que les épreuves obligatoires, quant à elles, devraient jouer un rôle de soutien aux apprentissages et non de classement. Le Conseil réaffirme qu'**il faudrait considérer que les épreuves obligatoires servent dorénavant à des fins de pilotage du système** et ne soient plus comptabilisées dans les résultats des élèves. Par ailleurs, le Conseil s'est montré préoccupé par les iniquités dans la préparation des élèves aux épreuves étant donné les conditions inégales d'enseignement et d'apprentissage causées par la sévérité variable des mesures sanitaires mises en place selon les régions et les éclosions de COVID-19 (CSE, 2020c). Même si les épreuves officielles ont été annulées cette année, ces préoccupations demeureront tant que les conditions d'apprentissage seront perturbées.

Le Conseil est conscient que les modifications temporaires successives apportées au régime pédagogique durant l'année scolaire 2020-2021 s'inscrivaient dans une volonté de s'adapter à la situation que vivaient les différents milieux. Toutefois, pour la prochaine année scolaire, **une plus grande prévisibilité** en matière d'évaluation des apprentissages et d'organisation scolaire s'avère essentielle. Par exemple, il est nécessaire que les prochaines modalités d'évaluation soient planifiées dans la concertation et communiquées le plus tôt possible aux acteurs du milieu afin de leur permettre d'entamer la prochaine année scolaire avec le plus de stabilité et de prévisibilité possible. L'avenir étant encore incertain, des changements pourraient devoir être apportés à ces modalités d'évaluation. Le cas échéant, il faut s'assurer que ces informations sont communiquées rapidement à ces acteurs, notamment aux directions d'établissement.

Dans un autre ordre d'idées, en plus d'une communication rapide de l'information, il ne faut pas oublier que les directions d'établissement ont aussi besoin de temps pour superviser et encadrer les membres du personnel enseignant, en particulier le personnel non légalement qualifié. Une **diminution de la reddition de comptes** contribue en ce sens à leur offrir du temps pour qu'elles puissent remplir ce rôle de leader pédagogique.

Enfin, la pandémie aura amené les élèves et le personnel scolaire à utiliser le numérique de façon soutenue pour l'enseignement à distance. Des compétences numériques ont ainsi été mobilisées et constituent des acquis à conserver et à rediriger vers des finalités pédagogiques en présentiel. L'enseignement à distance, qui soulève plusieurs enjeux éthiques comme le respect de la vie privée et l'intimidation en ligne, aura aussi souligné l'importance d'enseigner formellement la **compétence numérique** avec toutes ses dimensions comportementales, informationnelles et socioaffectives (CSE, 2020a). S'il importe d'éduquer avec des outils numériques, il faut également soutenir l'éducation *au* numérique et non viser un simple apprentissage de connaissances techniques. L'implantation durable de l'éducation **au et par** le numérique ne sera possible que si le financement accordé pour répondre à l'urgence de la pandémie (achat de matériel, soutien technique, soutien pédagogique, etc.) est pérennisé. Fournir une formation continue et un accompagnement adéquat au personnel enseignant est en ce sens crucial.

3 Bien-être et santé mentale

La famille et l'école constituent les deux principaux environnements qui influencent le développement des enfants et des jeunes. La pandémie a mis à l'avant-plan l'importance particulière qu'il est nécessaire d'accorder à leur bien-être et à leur santé mentale dans ces milieux de vie. Par conséquent, le Conseil est satisfait que le Ministère ait ciblé ce volet dans ses priorités d'action pour la réussite éducative, puisque ce sont des **conditions incontournables pour que les élèves soient pleinement disponibles pour les apprentissages**. Cette préoccupation vis-à-vis du bien-être doit aussi **s'étendre à tout le personnel scolaire** qui intervient auprès des enfants et des jeunes afin qu'il soit dans de bonnes dispositions à l'égard de la **création d'environnements favorables aux apprentissages et à la socialisation** (CSE, 2020b).

Pour ce faire, il faut d'abord agir en prévention de manière globale et universelle. Le schéma présenté en annexe illustre l'ensemble des facteurs qui ont un effet sur le bien-être des élèves et sur lesquels le système scolaire peut agir ou avoir une influence. Un **climat scolaire positif et bienveillant** en fait partie. Il constitue en effet un important facteur de protection pour le développement et le maintien d'une bonne santé mentale. Toutes les actions en ce sens déjà en place dans les écoles primaires et secondaires depuis plusieurs années doivent donc se poursuivre. D'abord déployées pour prévenir la violence et l'intimidation, ces mesures doivent aussi **mettre l'accent sur un climat pédagogique, social et affectif qui réduise le stress et l'anxiété au minimum** et qui mise sur la capacité de chaque jeune à développer son plein potentiel. À cet effet, les habiletés sociales et émotionnelles constituent des outils très utiles pour les élèves et le personnel scolaire (CSE, 2020b).

De plus, il est essentiel d'**offrir une réponse diligente et adaptée aux besoins sociaux et émotionnels des élèves**. Plusieurs parents ainsi que bon nombre d'intervenantes et d'intervenants (enseignantes et enseignants, éducatrices et éducateurs des services de garde, gestionnaires scolaires, etc.) **se sentent démunis face à la détresse psychologique** de certains jeunes et ont besoin d'être mieux outillés pour les aider. Il est donc nécessaire de **bien coordonner le partage et l'optimisation des ressources** devenues de plus en plus rares pour assurer la disponibilité des services d'accompagnement pour le personnel scolaire et des services de soutien pour les élèves (CSE, 2017, 2020b).

Plusieurs pratiques font toutefois encore obstacle à cet égard. Les **ressources professionnelles sont encore trop mobilisées pour les évaluations administratives** au détriment du soutien aux élèves et aux personnes qui interviennent auprès d'eux (CSE, 2017, 2020b). Étant donné que le diagnostic stigmatise et qu'il est peu utile pour aider les élèves en classe (CSE, 2017), l'occasion est opportune pour orienter différemment les pratiques de manière à **mieux cibler les besoins pédagogiques, sociaux et affectifs des jeunes** et à **intervenir dans leur environnement naturel** (école, classe, service de garde en milieu scolaire, etc.). De façon complémentaire, il est plus que jamais nécessaire de **renforcer l'arrimage entre le réseau de l'éducation, celui de la santé et des services sociaux et les organismes de la communauté** pour mettre en place des services souples d'intervention qui peuvent agir de manière diligente auprès des enfants et des familles (CSE, 2020b). Il importe par ailleurs de s'assurer que ces organismes disposent des ressources nécessaires à la réalisation de leur mission.

Conclusion

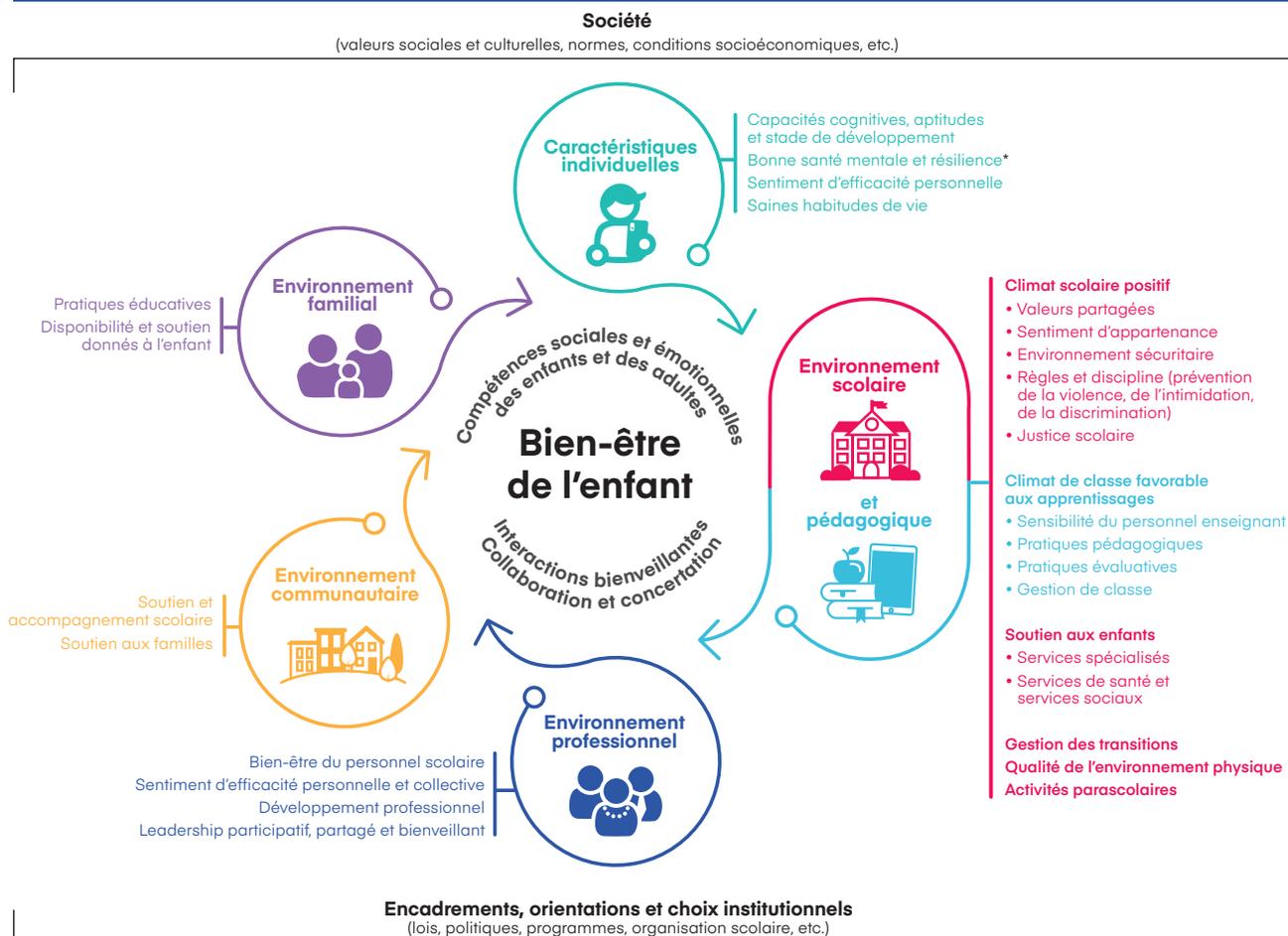
Par ce mémoire, le Conseil souhaitait ajouter sa voix au chapitre des consultations proposées par le ministre. Il juge, en définitive, que la situation actuelle commande d'orienter les actions sur trois idées-forces :

1. **Combattre les inégalités résultant de la pandémie.** Cette dernière aura exacerbé certains écarts qui existaient auparavant et qu'il est primordial de réduire.
2. **Réinvestir les innovations pédagogiques et intégrer de la souplesse à l'échelle locale.** Il faut notamment se doter de moyens de recenser les initiatives qui ont été déployées localement, d'en documenter les effets (ou les retombées) et de partager largement celles qui apparaissent les plus prometteuses.
3. **Maximiser la concertation et la mobilisation de tous les acteurs autour de l'élève.** Il est essentiel de faire équipe autour de l'élève pour répondre à ses besoins, veiller à son bien-être ainsi que soutenir son engagement et sa réussite éducative.

Le Conseil est d'avis que de nombreuses pistes porteuses seront proposées au ministre de l'Éducation lors du *Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie*, qui aura lieu les 31 mars et 1^{er} avril 2021. Le Conseil réaffirme que les répercussions de cette pandémie seront présentes encore pour les prochains mois, voire les prochaines années, et qu'elles nécessiteront un suivi étroit des effets à moyen et à long terme ainsi que de l'évolution de la situation au regard de la réussite éducative des élèves. À cet égard, le Conseil entend transmettre au ministre, d'ici la fin de l'année 2021, son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation, dans lequel il se penchera sur la réponse du système d'éducation à la pandémie et contribuera ainsi à une réflexion plus vaste sur la réussite éducative des élèves.

Annexe

Le bien-être de l'enfant à l'école



* La résilience n'est pas une caractéristique uniquement individuelle.

Source : CSE, 2020b

Bibliographie

Conseil supérieur de l'éducation (2021). **Modification temporaire envisagée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sur la pondération associée à chacun des deux bulletins de l'année scolaire 2020-2021**, 5 février 2021, Québec, Le Conseil, 3 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2020a). **Éduquer au numérique, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2018-2020**, Québec, Le Conseil, 96 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2020b). **Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs**, Québec, Le Conseil, 176 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2020c). **Modifications temporaires envisagées au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (RPEPEPS) sur la pondération des épreuves uniques**, 13 novembre 2020, Québec, Le Conseil, 4 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2020d). **Modifications temporaires proposées pour le Régime pédagogique de la formation générale des adultes et le Régime pédagogique de la formation professionnelle**, 20 mai 2020, Le Conseil, 5 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2018). **Évaluer pour que ça compte vraiment, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2016-2018**, Québec, Le Conseil, 95 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2017). **Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire**, Québec, Le Conseil, 155 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2016a). **Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre des consultations publiques pour une politique de la réussite éducative: cinq idées-forces pour soutenir l'élaboration d'une politique de la réussite éducative des jeunes et des adultes**, Québec, Le Conseil, 69 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2016b). **Remettre le cap sur l'équité, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016**, Québec, Le Conseil, 100 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2001). **Aménager le temps autrement: une responsabilité de l'école secondaire**, Sainte-Foy, Le Conseil, 86 p.

Haeck, Catherine et Pierre Lefebvre (2020). **Pandemic School Closures May Increase Inequality in Test Scores**, Working Paper No. 20-03, Montréal, Research Group on Human Capital and Department of Economics, 10 p.

Ministère de l'Éducation (2021a). **Impact de la COVID-19 sur la réussite éducative – Le ministre Jean-François Roberge entame des consultations pour doter le réseau scolaire d'une vision commune pour assurer la persévérance et la réussite scolaire**, 11 mars 2021, réf. du 15 mars 2021.

Ministère de l'Éducation (2021b). *Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie – Cahier de consultation*, Québec, Le Ministère, 11p.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Politique de la réussite éducative : le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*, Québec, Le Ministère, 79p.

Membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire (CEPEP)*

Nom	Fonction
Présidente	
Michelle Fournier	Directrice générale (retraîtée) Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Membres	
Najiah Balladin	Parent
Jonathan Bluteau	Professeur agrégé, Université du Québec à Montréal
Jean-François Boutin	Professeur, Université du Québec à Rimouski, Campus de Lévis
Benoît Brosseau	Technicien en service de garde, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Guillaume Charpenet	Enseignant titulaire, Externat St-Jean-Berchmans
Inès Escriva	Directrice générale, Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga
Amélie Fortin	Directrice, École primaire Eurêka, Centre de services scolaire de Laval
Brigitte Gagnon	Conseillère pédagogique, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
Hélène Gilbert	Directrice d'écoles primaires, Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue
Anne Julien	Directrice adjointe des services éducatifs (retraîtée), Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
Isabelle Martin	Enseignante, École Saint-Isidore–Saint-Denis, Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay
Léna Céline Moïse	Psychologue, Commission scolaire English-Montréal
Nana Esther Pineau	Enseignante spécialiste en musique, École du Perce-Neige, Centre de services scolaire de Portneuf
Karine Soucy	Enseignante, Département de techniques d'éducation à l'enfance, Cégep de Rivière-du-Loup
Coordonnatrice	
Carole Couture	

* Au moment de l'adoption du mémoire.

Membres de la Commission de l'enseignement secondaire (CES)*

Nom	Fonction
Président	
Benoit Petit	Conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT, pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Membres	
Stéphane Allaire	Professeur en pratiques éducatives, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Chicoutimi
Laurence Beaunoyer-Pinsonneault	Directrice, École secondaire Saint-Jean-Baptiste, Centre de services scolaire Marie-Victorin
Edward Berryman	Directeur général, Champlain Regional College – Campus Saint-Lawrence
Nancy Granger	Professeure, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke
Valérie Harnois	Enseignante, Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Peggy McCourt	Directrice, École secondaire régionale Alexander Galt, Commission scolaire Eastern Townships
Marlène Paul	Enseignante, École secondaire Kassinu Mamu, Pekuakamiulnuatsh Takunikan
Nadine Peterson	Directrice générale, Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Anne-Marie Poirier	Directrice des services pédagogiques, École Succès Scolaire
Éric Pouliot	Directeur, École Pointe-Lévy, Centre de services scolaire des Navigateurs
Marc Patrick Roy	Parent, Secteur du Centre de services scolaire de Laval
Michel Turcotte	Directeur adjoint, Service des ressources éducatives, Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Virginie Turmel	Psychologue, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie, Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
Coordonnatrice	
Caroline Nappert	

* Au moment de l'adoption du mémoire.

Membres du Conseil supérieur de l'éducation*

Nom	Fonction
Présidente	
Maryse Lassonde	
Membres	
Lise Bibaud	Consultante
Josée Bonneau	Directrice adjointe, École des sciences infirmières Ingram, Programmes d'études de premier cycle, Université McGill
Danielle Boucher	Présidente et consultante en gestion de l'éducation et en organisation apprenante, Éducatifs conseils
Gordon Brown	Directeur des études, Cégep John Abbott
Julie Brunelle	Directrice du Service du secrétariat général, affaires corporatives et communications, Centre de services scolaire Marie-Victorin
Claude Corbo	Ancien recteur, Université du Québec à Montréal
Lyne Deschamps	Directrice générale (retraîtée), Fédération des comités de parents du Québec
Nathalie Dionne	Enseignante au secondaire, École des Vieux-Moulins, Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Sylvie Fortin Graham	Représentante de la communauté
Michelle Fournier	Directrice générale (retraîtée), Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries
Malika Habel	Directrice générale, Cégep de Maisonneuve
Michaël Hétu	Enseignant de français, Cégep André-Laurendeau
Amélie Lainé	Directrice des programmes et partenariats, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
Vincent Larivière	Professeur agrégé et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, Université de Montréal
Fred-William Mireault	Étudiant au baccalauréat en science politique, Université de Montréal
Raymond Nolin	Enseignant au primaire, Centre de services scolaire de Montréal
Benoit Petit	Conseiller pédagogique, Service national du RÉCIT pour les gestionnaires scolaires, Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe
Sébastien Piché	Directeur adjoint des études, Service du registrariat et de l'organisation scolaire, Cégep de Bois-de-Boulogne
Eduardo Schiehl	Professeur titulaire, Département des sciences comptables, HEC Montréal
Caroline Sirois	Directrice des services éducatifs, Collège de Lévis
Membres adjoints d'office	
Simon Bergeron	Sous-ministre adjoint au développement et au soutien des réseaux, ministère de l'Enseignement supérieur
Josée Lepage	Sous-ministre adjointe au soutien aux élèves, pédagogie et services à l'enseignement
Secrétaire générale	
Christina Vigna	

* Au moment de l'adoption du mémoire.

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca

50-0541